

AMEN ALLIANCE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2023

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2023

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « AMEN ALLIANCE SICAV » au 31 Mars 2023 pour la période se terminant à cette date, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 62 476 272 Dinars un actif net de 62 467 525 Dinars et un bénéfice de la période de 813 462 Dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société «AMEN ALLIANCE SICAV» comprenant le bilan au 31Mars 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle sur la situation financière de AMEN ALLIANCE SICAV arrêtés au 31 Mars 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie en vigueur en Tunisie.

Observations

Toutefois, nous vous informons que :

- Les disponibilités représentent **17,876 %** de l'actif total au 31 Mars 2023, respectant ainsi le seuil de 20% fixé par l'article 2 le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

En conséquence, les valeurs en portefeuille-titre n'ont pas atteint le minimum de 80% de son actif prévu par le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Nous attirons votre attention sur la note 2.3 des états financiers, décrit la nouvelle méthode à adopter par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Le traitement comptable y afférent, à appliquer d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 26 Mai 2023

Le commissaire aux comptes :

Jelil BOURAOUI

BILAN
Au 31/03/2023
(Exprimé en dinars)

		31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
ACTIF				
Portefeuille-titres		47 932 042	47 584 893	50 048 187
Actions et droits rattachés		57398	-	-
Obligations de sociétés	3.1	41 460 199	16 415 328	17 885 891
Emprunt d'Etat	3.2	6 414 448	27 634 409	31 703 935
Titres OPCVM	3.3	-	3 535 156	458 361
Placements monétaires et disponibilités		14 678 476	46 890 610	18 614 004
Placements monétaires	3.4	3 482 876	18 705 577	4 945 577
Disponibilités	3.5	11 195 600	28 185 033	13 668 427
Créances d'exploitation	3.6	18 752	73 741	22 889
Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		62 629 271	94 549 245	68 685 080
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	3.7	133 025	151 252	165 560
Autres Créditeurs divers	3.8	19 722	5 685	5 979
TOTAL PASSIF		152 747	156 937	171 538
Capital	3.9	61 639 677	88 370 671	64 737 932
Sommes Distribuables	3.10	836 847	6 021 638	3 775 610
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	4 783 493	-
Résultat distribuable de la période		800002	886 935	4 814 194
Régul résultat distribuable de la période		36845	351 210	-1 038 584
ACTIF NET		62 476 524	94 392 308	68 513 542
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		62 629 271	94 549 245	68 685 080

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ETAT DE RESULTAT

Allant du 01/01/2023 au 31/03/2023

(Exprimé en dinars)

		Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2022 au 31/03/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus du portefeuille-titres	4.1	826 578	672 188	3 336 412
Dividendes/ Titres OPCVM		-	-	230 461
Revenues des obligations de sociétés		740 671	586 281	2 757 551
Revenues des emprunts d'Etat		85907	85 907	348 400
Revenus des placements monétaires	4.2	164 194	413 274	2 528 277
Total des revenus de placements		990 772	1 085 462	5 864 689
Charges de gestion des placements	4.3	-158 671	-179 639	-918 208
Revenus Nets des placements		832 101	905 823	4 946 481
Autres produits d'exploitation		-	-	-
Autres charges d'exploitation	4.4	-32 100	-18 888	-132 288
RESULTAT D'EXPLOITATION		800002	886 935	4 814 193
Régularisation du résultat d'exploitation		36 845	351 210	-1 038 583
SOMMES DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		836 847	1 238 145	3 775 610
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-36 845	-351 210	1 038 584
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		995	-1 862	-1 676
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		12 464	17 437	-138 973
Frais de négociation de titre		-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		813 461	902 510	4 673 544

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Allant du 01/01/2023 au 31/03/2023

(Exprimé en dinars)

	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2022 au 31/03/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	813 461	902 510	4 673 544
Résultat d'exploitation	800 002	886 935	4 814 193
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	995	-1 862	-1 676
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	12 464	17 437	-138 973
Frais de négociation de titres	-	-	-
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-6 850 480	22 506 130	-7 143 670
Souscriptions	23 223 941	32 111 177	175 556 463
- Capital	21764 943	30 079 723	161 325 710
-Régularisation des sommes non distribuables	1 272 726	1 638 716	8 510 712
-Régularisation des sommes distribuables	186 271	392 738	5 720 041
Rachat	-30 074 421	-9 605 046	-182 700 132
-Capital	-28 273 086	-9 070 753	-167 154 669
-Régularisation des sommes non distribuables	-1 651 908	-492 765	-8 786 839
-Régularisation des sommes distribuables	-149 427	-41 529	-6 758 624
VARIATION DE L'ACTIF NET	-6 037 019	23 408 640	-2 470 126
ACTIF NET			
En début de période	68 513 542	70 983 668	70 983 668
En fin de période	62 476 524	94 392 308	68 513 542
NOMBRE D' ACTIONS			
En début de période	582 767	638 000	638 000
En fin de période	524 181	837 073	582 767
VALEUR LIQUIDATIVE	119,189	112,765	117,566
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,646%	5,490%	5,669%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 31 Mars 2023

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société AMEN ALLIANCE SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type capitalisation, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 15 janvier 2020 à l'initiative de Amen Bank et a été ouverte au public le 17 février 2020. Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières constitué au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toute autre ressource.

La gestion de la SICAV est assurée par la société AMEN INVEST. AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV. AMEN BANK se charge aussi de la distribution des titres de la SICAV.

La société AMEN ALLIANCE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2023 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Exceptionnellement, le premier exercice de la SICAV s'étend du 17 février 2020 au 31 décembre 2020.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1. **Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. **Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou

moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date d'arrêt ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31 Mars 2023.

2.3. Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilés

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

2.4. Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultats sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

2.7 Capital social

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.8 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.9 Sommes distribuables de la période

Les sommes distribuables de la période correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3. NOTES SUR LE BILAN

PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de cette rubrique au 31 Mars 2023 se détaille comme suit :

3.1. Obligations de sociétés

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur au 31/03/2023</u>	<u>% Actif Net</u>
TN0003400405	AMEN BANK 2010 SUB	17 800	355 875	369 027	0,591
TN0003400660	AMEN BANK 2020-03	75 000	4 500 000	4 543 555	7,272
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-01	5 000	500 000	536 009	0,858
TN0004700811	ATL 2020 -1A	10 000	600 000	622 620	0,997
TN004700811	ATL 2020 -1AA	15 000	900 000	933 931	1,495
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021 -1	10 000	800 000	813 130	1,301
TN8DSPQCBC06	ATL 2022 -1	6 000	600 000	621 830	0,995
TNMA55MMDD46	ATL 2023 -1	3 000	300 000	302 485	0,484
TN0006610554	ATTIJARI LEASING 2020-1	8 000	480 000	493 479	0,79
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 A	5 000	500 000	520 932	0,834
TN0PID0RGAE6	BH BANK SUB 2021-2	15 000	1 500 000	1 549 065	2,479
TNBLRFH96SL4	BIAT SUB 2022-1 CATB TX FIXE	6 300	630 000	666 488	1,067
TNWQS0MZ65V8	STB SUB 2021-1 TF	7 000	560 000	566 407	0,907
TN0002102143	TLF 2020-SUB	20 000	1 200 000	1 216 715	1,947
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	10 000	800 000	859 699	1,376
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021-SUB	5 000	400 000	413 317	0,662
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 FIXE	5 000	500 000	517 753	0,829
Total Obligations de sociétés		223 100	15 125 875	15 546 443	24.,884

3.2. Emprunts d'Etat

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur au 31/03/2023</u>	<u>% Actif Net</u>
TN0008000606	BTA13042028	4 000	3 750 000	3 957 351	6,334
EN000800606	BTA13042028A	2 500	2 327 500	2 457 095	3,933
TN0008000838	EN 2021 CAT. B /5	50 000	5 000 000	5 264 241	8,426

TN0008000895	EN 2021 CAT. B /5 2EME T	50 000	5 000 000	5 210 236	8,34
TNTNYZ6GUZ33	EN 2021 CAT. B /5 3EME T	50 000	5 000 000	5 130 192	8,211
TNHG2VXQ3BG0	EN 2022 CATB 1ERE T	50 000	5 000 000	5 013 617	8,025
TNHG2VXQ3BG	EN 2022 CATB 1ERE T-COMPL	6 000	600 000	601 634	0,963
TNQVHB5WZ2K2	EN 2022 CATB 2EME T	25 000	2 500 000	2 648 575	4,239
TNVFSFLG1FH4	EN 2022 CATC 4EME T TV	15 000	1 500 000	1 541 100	2,467
TN3C6DVEWM76	EN 2023 CATB 1ERE T TV	5 000	500 000	504 161	0,807
Total Emprunts d'Etat BTA		257 500	31 177 500	32 328 201	51,745

3.3. Titres OPCVM

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% Actif Net</u>
TNV17Y8KWSO9	FCP AMEN SELECTION	596	53 942	57 398	0,092
TOTAL Titres OPCVM		596	53 942	57 398	0,092

PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES :

Le solde de cette rubrique au 31 Mars 2023 se détaille comme suit :

3.4. Placements monétaires

- Certificat de dépôt

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation</u>	<u>Emetteur</u>	<u>Nombre de jour</u>	<u>Taux</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN5B7NP3HWU1	CD270423	BH BANK	260	8,52	3 337 694	3 482 876	5,575
Total Certificat de dépôt					3 337 694	3 482 876	5,575

3.5. Disponibilités

Le solde de cette rubrique au 31 Mars 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
PLACEMENT A TERME	-	10 239 420	-
SOMMES A L'ENCAISSEMENT	11 195 600	17 945 613	13 668 427
Total des disponibilités	11 195 600	28 185 033	13 668 427

CREANCES D'EXPLOITATION :

Le solde de cette rubrique au 31 Mars 2023 se détaille comme suit :

3.6. Créances d'exploitation :

	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
INTERET COURU/COMPTE REMUNERE	18 753	73 341	22 889
Total des créances d'exploitation	18 753	73 341	22 889

PASSIF :

Le solde de cette rubrique au 31 Mars 2023 se détaille comme suit :

3.7. Opérateurs créditeurs :

	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
GESTIONNAIRE	12 113	14 213	14 946
DEPOSITAIRE	34 548	39 155	43 033
DISTRIBUTEUR	86 364	97 884	107 580
Total des opérateurs créditeurs	133 025	151 252	165 9

3.8. Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 Mars 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
PROVISION CHARGE A PAYER	12 180	-	-
AUTRES CREDITEURS (CMF)	7 542	5 685	5 978
Total des autres créditeurs divers	19 722	5 685	5 978

ACTIF NET :

3.9. Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 Janvier 2023 au 31

Mars 2023 se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2022	
Montant	64 737 932
Nombre de titres	582 767
Nombre d'actionnaires	99
Souscriptions réalisées	
Montant	21 764 943
Nombre de titres	195 927
Nombre d'actionnaires entrants	8
Rachats effectués	
Montant	-28 273 086
Nombre de titres	-254 513
Nombre d'actionnaires sortants	-7
Autres effets sur le capital	
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	995
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	12 464
Régularisation des sommes non distribuables	6 178
Résultats antérieurs incorporés au capital (*)	3 775 610
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	-385 360
Frais de négociation de titre	-
Capital au 31 Mars 2023	
Montant en nominal	61 639 677
Nombre de titres	524 181
Nombre d'actionnaires	100

(*) Les sommes distribuables de l'exercice antérieur ont été distribuées suivant la décision de L'assemblée Générale ordinaire du 28 Avril 2022, affectant ces sommes au niveau du poste capital.

3.10. Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 Mars 2023 se détaillent comme suit :

	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Résultat Distribuable des périodes antérieures	-	4 783 493	-
Résultat Distribuable de la période	800 002	886 935	4 814 193
Régularisations du résultat distribuable de la période	36 845	351 210	-1 038 584
Total des sommes distribuables	836 847	6 021 638	3 775 610

4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1. Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/01/2023</u>	<u>Du 01/01/2022</u>	<u>Du 01/01/2022</u>
	<u>au 31/03/2023</u>	<u>au 31/03/2022</u>	<u>au 31/12/2022</u>
Dividendes/Titres OPCVM	-	-	230 461
Revenus des obligations des sociétés	740 671	586 281	2 757 551
Revenus des emprunts d'Etat (BTA)	85 907	85 907	348 400
Total des Revenus du portefeuille titres	826 578	672 188	3 336 412

4.2. Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/01/2023</u>	<u>Du 01/01/2022</u>	<u>Du 01/01/2022</u>
	<u>au 31/03/2023</u>	<u>au 31/03/2022</u>	<u>au 31/12/2022</u>
Revenus des placements à terme	-	142 340	385 793
Revenus du compte rémunéré	9 157	-	34 881
Revenus des certificats de dépôt	54 644	270 934	985 698
Revenus des billets de trésorerie	-	-	-
Revenus des pensions livrées	100 393	-	1 121 905
Total des Revenus des placements monétaires	164 194	413 274	2 528 276

4.3. Charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/01/2023</u>	<u>Du 01/01/2022</u>	<u>Du 01/01/2022</u>
	<u>au 31/03/2023</u>	<u>au 31/03/2022</u>	<u>au 31/12/2022</u>
Rémunération du distributeur	87 174	98 693	504 463
Rémunération du gestionnaire	36 628	41 468	211 959
Rémunération du dépositaire	34 869	39 475	201 785
Total des charges de gestion de placements	158 671	179 639	918 208

4.4 Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/01/2023</u> <u>au 31/03/2023</u>	<u>Du 01/01/2022</u> <u>au 31/03/2022</u>	<u>Du 01/01/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>
Redevances CMF	14 651	16 587	84 784
Services bancaires & assimilés	9	5	9 597
TCL	4 860	2 296	11 907
IMPOT & TAXES	400		400
Jetons de présence	12 180	-	25 600
Total des Autres charges d'exploitation	32 100	18 888	132 288

5. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DISTRIBUTEUR ET DU DEPOSITAIRE

5.1. Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la société AMEN ALLIANCE SICAV est confiée à AMEN INVEST-intermédiaire en bourse ; celle-ci est chargée des choix de placement et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.25% TTC de l'actif net d'AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

5.2. Rémunération du dépositaire :

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres de la SICAV. En contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une rémunération égale à 0.2% HT de l'actif d'AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

Elle est supportée par la SICAV.

5.3. Rémunération du distributeur :

AMEN BANK assure la fonction de distributeur pour la société. Les demandes de souscription et de rachat doivent être introduites auprès des guichets du réseau d'agences d'AMEN BANK avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une commission de distribution annuelle de 0,595% TTC de l'actif d'AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.